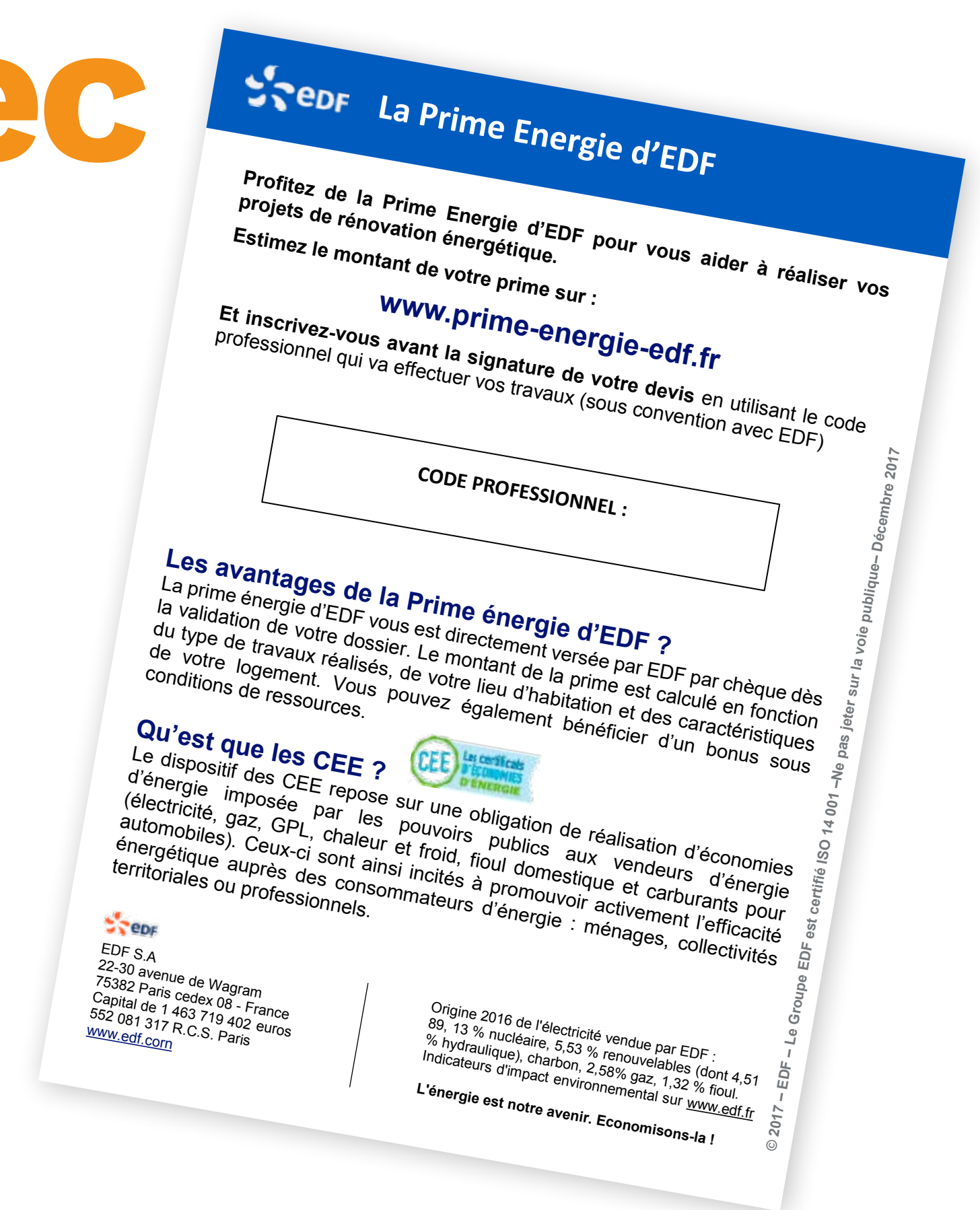


ARTISANS ET ENTREPRISES DU BÂTIMENT

■ Développez vos ventes avec la Prime Énergie EDF :

une aide financière⁽¹⁾ pour vos clients
particuliers, directement versée par EDF,
après la réalisation des travaux
de rénovation énergétique (cadre CEE).



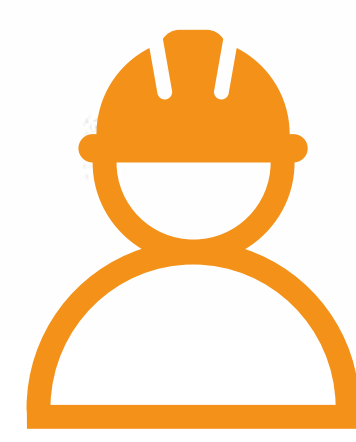
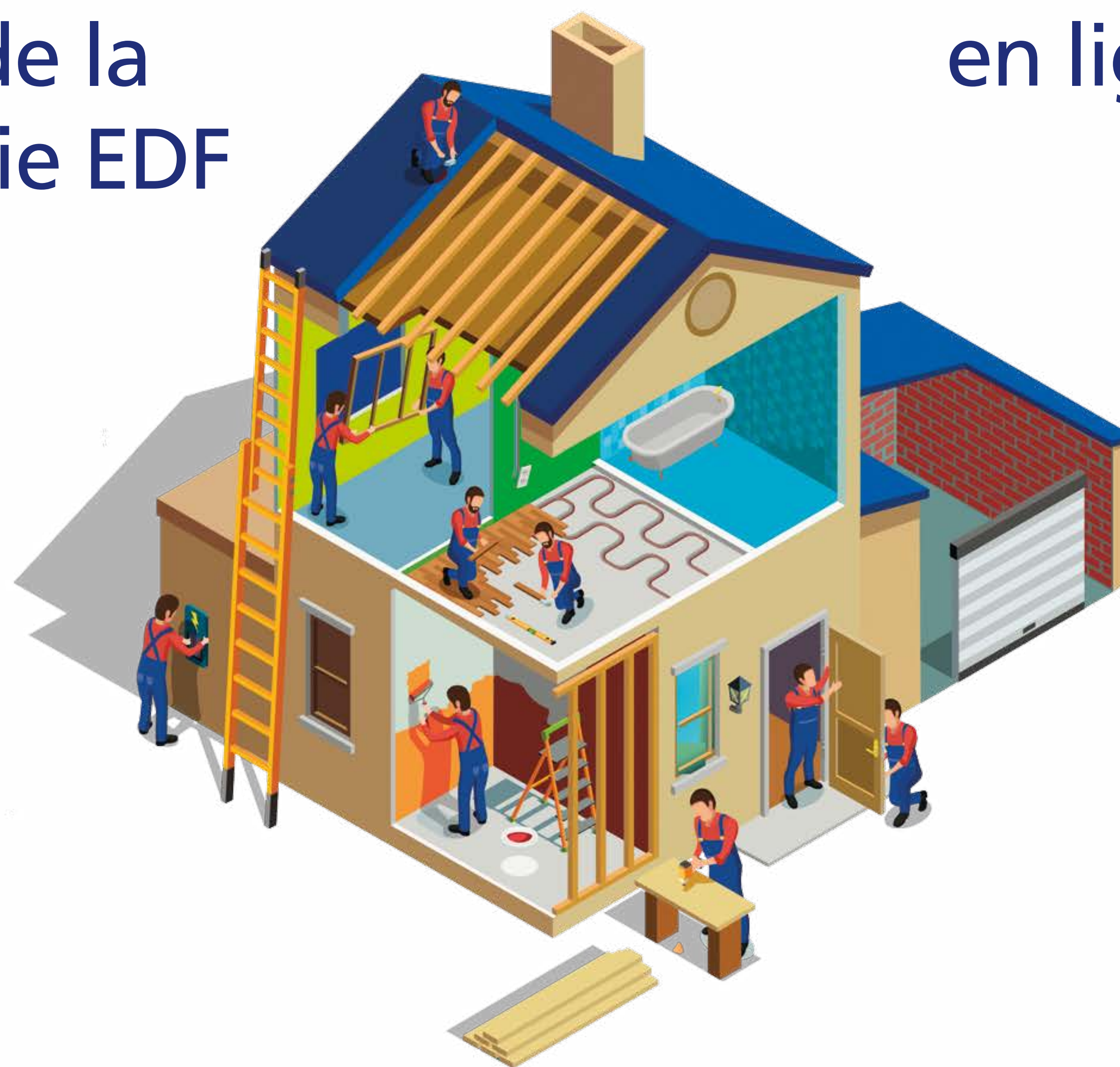
■ Faites bénéficier vos clients de solutions de financement avantageuses⁽²⁾.

■ Gagnez du temps avec notre site prime-energie-edf.fr :



✓ simulation du
montant de la
Prime Énergie EDF

✓ création du dossier
en ligne



✓ un espace
personnel
en ligne

✓ suivi de
l'avancée de
vos chantiers

✓ suivi de votre
rémunération
d'apport
d'affaires

**Pour en savoir plus,
contactez votre référent PROM UCF au 01 40 69 52 91**



Qu'est-ce que le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie ?

- repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie,
- incite à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie.

*Filiale de l'UECF FFB en charge du développement et de la gestion des partenariats commerciaux.

⁽¹⁾ Montant de l'aide financière déterminé en fonction des revenus, de la nature des travaux éligibles aux CEE, du lieu d'habitation et du logement.

⁽²⁾ Solutions de financement accordées, sous conditions, par notre partenaire financier Domofinance.